

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

(RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 4 JANVIER 1924)

Département des Monnaies, médailles et antiques

Bibliothèque nationale de France

58, rue de Richelieu

75 002 PARIS

Site : <http://www.sfn Numismatique.org/>

Courriel : sfn Num@hotmail.fr

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire Samedi 2 mars 2019

Les membres de la Société française de Numismatique (SFN) sont invités à participer à l'Assemblée générale (A.G) ordinaire, qui se tiendra le **samedi 2 mars 2019**, dans la **salle Walter Benjamin** de l'INHA (entrée : 2, rue Vivienne), à partir de **13h30**.

En vertu des Statuts approuvés par un arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 5 novembre 1998 (*Journal officiel* du 18 novembre 1998), l'Assemblée générale ordinaire comprend les membres bienfaiteurs, les membres d'honneur, les membres correspondants et les auditeurs. **Seules les personnes qui sont à jour de cotisation ont voix délibérative.**

Les membres qui ne peuvent pas assister à l'Assemblée générale ordinaire de la SFN peuvent néanmoins prendre part à l'élection du Conseil d'Administration en utilisant soit la procédure du **vote par correspondance** soit celle du **vote par procuration**.

Le vote par correspondance

Le votant insère son bulletin de vote dans une enveloppe vierge de toute mention, qu'il insère dans une seconde enveloppe sur laquelle devront figurer :

- la mention « Élection du 2 mars 2019 – Assemblée générale ordinaire de la SFN »,
- les nom et prénom du votant,
- la signature du votant.

Le tout doit être expédié au secrétariat de la SFN et parvenir **avant le 1^{er} mars 2019**.

Le vote par procuration

Le votant doit envoyer au **secrétariat de la SFN avant le 1^{er} mars le pouvoir** qui figure au verso de la présente convocation. Nous rappelons qu'en vertu de l'article 5 de nos Statuts, le nombre de pouvoirs pouvant être utilisés le jour de l'A.G est limité à cinq par membre présent (en plus du sien propre) et à un seul pour les membres sortants du Conseil d'Administration (en plus du sien propre).

******* Ordre du jour - A.G du 2 mars 2019 *******

1. Émargement de la liste de présence et distribution des pouvoirs selon la procédure décrite dans l'article 8 des Statuts
2. Désignation du "Bureau" de l'Assemblée générale ordinaire
3. Rapport moral de la présidente de la SFN, Mme Catherine GRANDJEAN et vote sur le rapport moral
4. Rapport financier du trésorier de la SFN, M. René Wack ; approbation des comptes de l'exercice 2018 et vote du budget 2019
5. Proposition de révision du montant des cotisations annuelles.
6. Élection des onze membres du Conseil d'Administration pour l'année 2019-2020
 7. Élection des membres d'honneur de la SFN
 8. Élection des membres titulaires de la SFN
9. Octroi du jeton de vermeil 2019 de la SFN par le collège des trois anciens présidents de la SFN (M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Ariane BOURGEOIS, M. Michel AMANDRY)
10. Séance ordinaire de la SFN

******* Liste des candidats au Conseil d'Administration - mars 2019 *******

**Christian CHARLET
Catherine GRANDJEAN
Pierre-Olivier HOCHARD
Antony HOSTEIN
Jérôme JAMBU
Sylvia NIETO-PELLETIER
Laurent SCHMITT
Arnaud SUSPÈNE
Patrick VILLEMUR
René WACK
Franck WOJAN**

******* Pouvoir *******

(À RENVOYER COMPLÉTER ET SIGNER AVANT LE 1^{ER} MARS 2019 AU SECRÉTARIAT DE LA SFN)

NOM, Prénom : _____

Qualité : membre correspondant titulaire d'honneur bienfaiteur

ne pourra pas assister à l'Assemblée générale ordinaire de la SFN du samedi 2 mars 2019, déclare être à jour de cotisation, et donne pouvoir, pour le représenter et voter en son nom, à (NOM, Prénom) : _____ ou, à défaut, à tout autre membre de la SFN présent et à jour de cotisation.

Apposer la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », dater et signer :